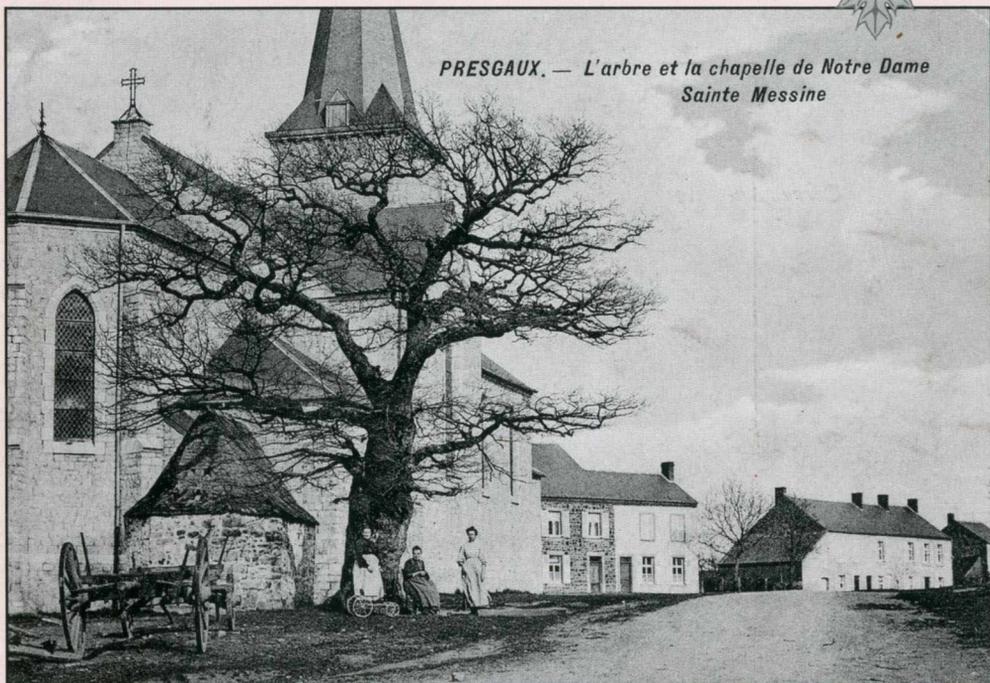


EN FAGNE ET THIERACHE

Revue paraissant
quatre fois l'an.



*PRESGAUX. — L'arbre et la chapelle de Notre Dame
Sainte Messine*



**CERCLE D'HISTOIRE RÉGIONALE
PRESGAUX**

40^e année

2007

Tome 155

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

- Président** Christian CONSTANT
Rue du Grand Pont 8
5660 Presgaux - Tél. 060/34 57 68
- Vice-Président** André RENIER
Rue des Forges 67
5660 Presgaux - Tél. 081/73 42 04
- Secrétariat
et correspondance** Marie-Jeanne BASTIN-CHARLES
Rue d'En Haut 2
5660 Gonrieux - Tél. 060/34 53 27
Courriel : Charles_mj@hotmail.com
- Membres** Bernard CUVELIER
Place N.-D. de Messines 13
5660 Presgaux - Tél. 060/34 75 43
- Germain MICHELET
Rue E. Noël 38
5660 Presgaux - Tél. 060/34 72 72
- Pierre MOREAU
Rue de Comeriers 5
6470 Sivry - Tél. 060/45 56 78
- Site web :** www.enfagneetthierache.be

LÉGENDE DE LA PHOTO DE COUVERTURE :

Presgaux vers 1910.

L'église vient d'être construite (1904-1905). Le chêne multiséculaire abrite la chapelle Notre-Dame de Messines érigée en 1671. La ferveur consacrée à la Vierge (et non à une sainte) trouve son origine à Messines, localité située au sud d'Ypres.

EN FAGNE ET THIERACHE

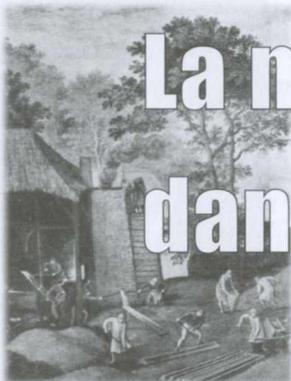
CERCLE D'HISTOIRE RÉGIONALE

PRESGAUX

40^e année

2007

Tome 155



La métallurgie dans le Couvinois

Usines et Fonderies « Saint-Roch » à Couvin

(suite)



À la libération en septembre 1944, les quelque 40 ouvriers que l'on a pu regrouper se remettent à l'ouvrage. Cependant, ce n'est qu'au retour des prisonniers en 1945 que le travail pourra être réorganisé avec un effectif de 145 ouvriers.

Deux anciens ouvriers sont honorés : Ernest François et Paul Bastien

Le 30 novembre 1946, la direction voulut honorer deux pionniers de l'usine, deux contremaîtres particulièrement méritants. Voici le discours qui fut prononcé en cette occasion :

Cher Ernest, Mesdames, Messieurs et chers amis,

Nous sommes réunis ce soir pour fêter à la fois deux des plus anciens et des plus dévoués des Usines Saint-Roch qui vont nous quitter et, en même temps, notre patron à tous : saint Éloi.

En août 1909, Ernest François entrait en nos usines à peine construites; pendant plus de 37 ans, corps et âme, il se consacra à son usine, ne comptant ni son temps ni ses peines.

Doué d'une intelligence peu ordinaire et d'un esprit mécanique des plus subtils, il parvint, alors qu'aucune école industrielle n'existait à cette époque, à créer ici une élite d'ouvriers, dont bon nombre par la suite s'établirent comme patrons, artisans ou chefs de service dans d'autres établissements de la province, portant partout le bon renom de notre ville.



1881-1966

Sous un aspect rude, il cache un grand cœur et le plus grand de tous ses tourments fut toujours soit de réprimander ou de congédier, lorsque le cas était des plus graves, un des hommes placés sous ses ordres.

Il a connu deux guerres; chaque fois, il fut à l'avant-garde de ceux qui voulurent résister au boche et l'on peut dire qu'il était devenu maître dans l'art de trouver les cachettes où, avec grand soin, il accumulait les produits rares que l'on devait soustraire à l'envahisseur.

Nous aimons tous sa silhouette haute et imposante, tous nous le respectons, sachant que nous n'aurons que de bons conseils à recevoir de lui.

Après trente-sept ans d'un labeur constant, il prend sa retraite, il nous quitte pour profiter d'un repos bien mérité.

Nous formulons le vif désir de le revoir ici plusieurs fois par semaine, ce sera pour lui un délassément et pour nous d'une grande aide.

Fernand Robe le remplacera comme chef d'atelier; succession bien lourde en raison des mérites de son ancien, mais lui aussi est doué de grandes qualités et il saura être digne de son prédécesseur.

Paul Bastien devait être aussi à l'honneur; malheureusement, lundi il dut partir en clinique pour subir une petite opération, ce qui l'empêche d'être des nôtres.

Entré à Saint-Roch en 1913, Paul Bastien, contremaître à la râperie, se donna lui aussi tout entier pendant 33 ans.

Sa tâche plus obscure n'en fut cependant pas moins admirable. Pendant 33 ans, il guida une pléiade de jeunes, parfois bien endiablés, mais dont il sut

toujours pressentir et les désirs et les aspirations. Sa dame lui dira combien nous avons regretté son absence et lui présentera les vœux de prompt et complet rétablissement de nous tous.

À cette fête des anciens qui nous quittent, nous avons voulu associer leurs dignes épouses : Madame Ernest François (née Laure Robe) et Madame Paul Bastien. Elles ont bien voulu assister à cette réunion et nous leur remettons le même souvenir que celui que nous offrons à leur mari dont elles partagèrent et les peines et les soucis pendant les longues années passées à Saint-Roch.

Les fauteuils et les enveloppes que nous vous offrons cher Ernest et cher Paul, ainsi qu'à vos épouses, seront le gage de notre reconnaissance et de notre affection.

En les utilisant, vous penserez à ces Usines Saint-Roch que vous aimez tant et pour lesquelles vous vous êtes tant dévoués.

Aujourd'hui, nous fêtons également saint Éloi, notre patron à tous. Nous aurions voulu vous convier dans un local plus beau, ce sera chose faite l'an prochain. Vous savez en effet que dès avant la fin de la guerre et avant qu'il n'en soit fait une obligation, nous avons prévu l'érection de locaux sociaux : douches, vestiaires, réfectoires. Ces locaux sont en construction ; dans quelques mois, nous pourrons les inaugurer : nous les avons voulus vastes, clairs, beaux ; ce seront vos locaux où vous pourrez passer agréablement vos quelques heures de repos. Nous ne reculons devant aucun sacrifice pour qu'ils soient dignes de vos aspirations à tous.

L'an prochain à pareille date, nous pourrons y faire des agapes importantes et y fêter dignement saint Éloi.

Permettez-moi de saisir l'occasion qui m'est offerte ce soir pour vous dire combien les produits qui sortent de nos usines sont appréciés tant en Belgique qu'à l'étranger ; de Suisse, Danemark, Islande, Palestine, Argentine, et d'autres pays, nous recevons chaque jour des félicitations.

Si ces produits sont bien appréciés, nous le devons à ceux qui nous quittent ce soir : ils ont su de tout temps créer cet esprit de goût, d'amour du travail bien fait, bien fini ; nous le devons aussi à ceux qui restent, à vous tous ouvriers, contremaîtres, employés, chefs de services qui accomplissez chaque jour votre labeur avec soin, avec goût, avec amour dirai-je même. Nous vous en remercions tous de tout cœur.



Vous pouvez et devez être fiers de votre œuvre, vous portez à l'étranger le renom non seulement des Usines Saint-Roch, mais de la Belgique tout entière. Nous avons connu pendant la guerre des années cruelles et je tiens particulièrement à rendre hommage à cette poignée d'ouvriers qui malgré tout sont restés attachés à nos usines, sachant qu'en restant ici ils ne travaillaient pas pour l'ennemi.

Dans quelques instants, on passera parmi vous pour vous remettre une enveloppe contenant la valeur d'une journée complète de travail afin que vous puissiez fêter saint Éloi en famille.

Nous vous convions à déguster les « avisances couvinoises » (4) qui vous seront distribuées et surtout à lever vos verres à la santé des anciens qui nous quittent et de notre patron saint Éloi.

Tous ensemble crions : Vive Ernest François, vive Paul Bastien, Vive saint Éloi.

(4) Spécialité de la région couvinoise, « l'avisance » est un petit pain qui contient une saucisse cuite avec la pâte fourrée de compote de pommes.

Inauguration de nouveaux locaux en 1947

Le « Courrier de Philippeville » du 6 décembre 1947 nous fournit des renseignements particulièrement intéressants dans son article titré: « **Les Usines Saint-Roch à Couvin inaugurent leurs nouveaux locaux sociaux** ».

En voici quelques extraits :

Les usines Saint-Roch de Couvin ont inauguré solennellement les nouvelles installations réservées à leur personnel. Un superbe bâtiment construit dans la grande cour et adossé aux vastes halls, où travaillent près de 200 ouvriers, a été érigé en quelques mois de travail acharné. Il comprend des installations sanitaires ultramodernes comportant entre autres vingt douches individuelles et de nombreux éviers circulaires, un vaste vestiaire où chacun dispose d'une armoire personnelle et enfin un réfectoire construit en matériaux de choix où la lumière pénètre en abondance et dont les murs sont décorés de façon remarquable.

Cette brillante réalisation était inaugurée lundi, fête de Saint-Éloi par la direction des usines en présence des ministres Duvieusart et Behogne, devant tout le personnel des établissements et de nombreux invités de marque.

La journée débutait à dix heures et demie par une assistance compacte des dirigeants et du personnel à la grand'messe solennelle de Saint-Éloi, célébrée en l'église paroissiale par M. l'abbé Desseille, révérend doyen de Couvin.

Après l'exécution du beau cantique de circonstance qui terminait l'office, tous retournaient en un cortège improvisé aux usines où arrivaient quelques instants plus tard MM. les ministres Duvieusart et Behogne. M. Achille Van Acker, ministre des communications, s'était excusé le matin même.

Tandis que mugit la sirène de l'usine, les ministres sont reçus par le conseil d'administration : Madame la comtesse de Villermont et le docteur Henri Lambotte entouré de ses trois fils : Joseph Lambotte, directeur des usines, Henri Lambotte, membre de la Chambre des Représentants et le docteur Francis Lambotte.

Les clairons sonnent ; le drapeau belge et le drapeau bleu et or de Couvin sur lequel est brodé l'écusson de Saint-Roch sont hissés aux mâts. Puis après

l'appel des décorés, M. le ministre Duvieusart procède à la remise des médailles industrielles aux 37 membres du personnel que l'on fête en ce jour.

Cette cérémonie qui émeut profondément tous les assistants, se clôture par quelques mots de félicitations du ministre et l'exécution de la Brabançonne.

M. le ministre Behogne coupe le ruban qui défend l'accès des nouveaux locaux et les autorités parcourent cette merveilleuse réalisation qui dépasse largement les exigences des prescriptions légales, impressionnés par l'élégance et le fini de ce magnifique travail. Après avoir parcouru les locaux, les invités passent dans les halls de l'usine où ils assistent, vivement intéressés, à tous les processus de la fabrication qui leur est expliquée dans chaque atelier par des ouvriers spécialisés. Tous les assistants s'intéressent très vivement à cette fabrication de radiateurs et de chaudières de chauffage central dans laquelle les usines Saint-Roch se sont spécialisées et qui fait leur renom dans le monde entier.

À 1 h 30, tout le monde se retrouve dans le vaste réfectoire décoré des statues de saint Éloi et de saint Roch et de fresques d'un relief puissant évoquant les divers stades de la fabrication des usines et pour lesquels ont posé plusieurs des plus anciens ouvriers de la firme que leurs camarades reconnaissent joyeusement.

Madame la comtesse de Villermont, M. le docteur Henri Lambotte, administrateur-délégué et fondateur des usines, et Madame Joseph Lambotte, président le dîner entourés des ministres et de leurs invités. Tout le personnel a pris place dans le réfectoire et c'est dans une vive et joyeuse animation que chacun se met à table.

Au nom du conseil d'administration, M. Joseph Lambotte salue les ministres et les invités, rend un vibrant hommage aux décorés et à tout son personnel et félicite les réalisateurs des nouveaux locaux exécutés d'après les plans élaborés au début de 1944 par M. l'architecte Bourgeois.

Monsieur le ministre Duvieusart exprime sa joie d'assister à une cérémonie qui constitue un hommage au travail. Il remercie le docteur Lambotte, le félicite pour les brillantes réalisations qui sont inaugurées en ce jour...

« Le fonctionnement de vos usines, dit le ministre, est une leçon. J'ai été frappé tout à l'heure, en examinant le travail de la machine à assembler les éléments. Ici aussi direction et travailleurs coopèrent étroitement pour le plus grand bien de tous »...

Monsieur le ministre Behogne, dans une vivante improvisation, évoque le témoignage de Sa Sainteté le pape Léon XIII et celui du grand leader



USINES & FONDERIES SAINT ROCH
COUVIN

DINER

OFFERT A L'OCCASION DE
LA REMISE DE DÉCORATIONS
L'INAUGURATION DE LOCAUX SOCIAUX
LA SAINT ÉLOI

1^{er} DÉCEMBRE 1947.

MENU

HORS-D'ŒUVRE VARIÉS

POTAGE DE L'INAUGURATION

GIGOT D'AGNEAU ROTI
CAROTTES - PETITS POIS
POMMES CROQUETTES

POULARDE DES DÉCORÉS
COMPOTE DE REINETTES
POMMES RISSOLÉES

RIZ A LA SAINT ÉLOI

TARTE COUVINOISE

FRUITS

CAFÉ - CIGARES

NOS DÉCORÉS

DÉCORATION INDUSTRIELLE DE PREMIÈRE CLASSE

MM. DELVAUX JULES.	EMPLOYÉ.
DE MONGE EDMOND.	»
HENRY ÉMILE.	REPRÉSENTANT.
BASTIEN PAUL.	CONTREMAITRE.
BERTRAND ADOLPHE-LOUIS.	»
BODART HUBERT.	»
FRANÇOIS ALPHONSE-ERNEST.	»
JACOB JULES.	»
MATHIEU RENÉ.	»
TASSIGNY ALFRED.	»
MM. ANTOINE ALFRED.	MEMBRE DU PERSONNEL.
BOUZIN ACHILLE.	»
DAVREUX JOSEPH.	»
DÉSORBAIS RODOLPHE.	»
DOUNIAUX ELIE.	»
GALOUX ADOLPHE.	»
HUBIN MARCEL.	»
HULOT JULES.	»
MAHIEU EDMOND.	»
MATHIEU ARISTIDE.	»
MATHIEU FRANÇOIS.	»

DÉCORATION INDUSTRIELLE DE DEUXIÈME CLASSE

MM. BARRÉ CHARLES.	MEMBRE DU PERSONNEL.
BASTIEN ERNEST.	»
CUVELIER FERNAND.	»
DELVAUX PAUL.	»
DEGRAEVE HENRI.	»
DUBUC ACHILLE.	»
DUFOURMENTELLE ANICET.	»
GRÉGOIRE LÉON.	»
HENRARD JOSEPH.	»
LECAILLE ÉMILE.	»
LENOIR PAUL.	»
NOIRET ÉMILE.	»
PIRSON MAURICE.	»
ROBIN AMOUR.	»
THOMAS CAMILLE.	»
VERHEYE VICTOR.	»

Document de M. Michel Laffineur.

Les fresques du réfectoire signées E. Koepler
(photos C. Constant)



Prosper Patinet et René Gilles, mouleurs

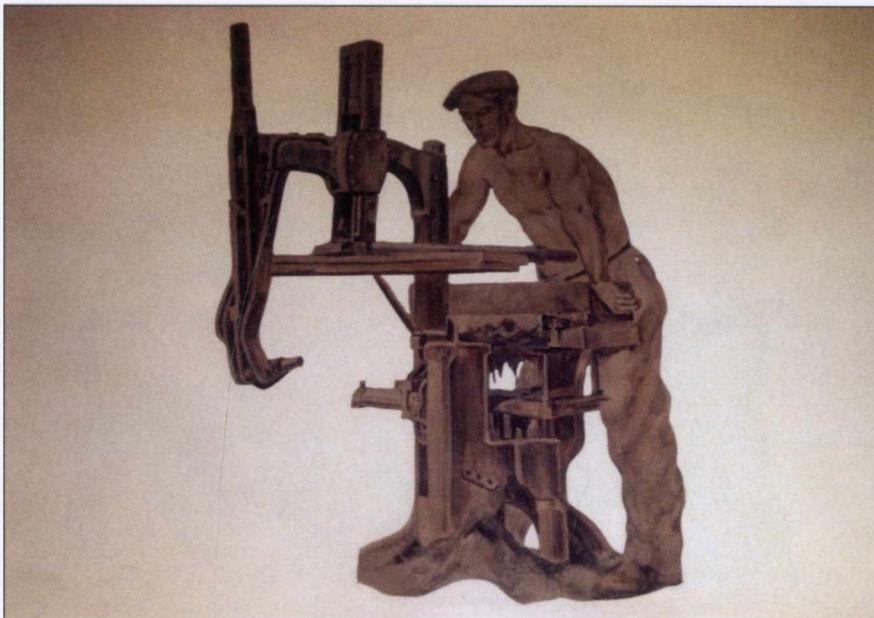




(x) Bachelard, mouleur à la main



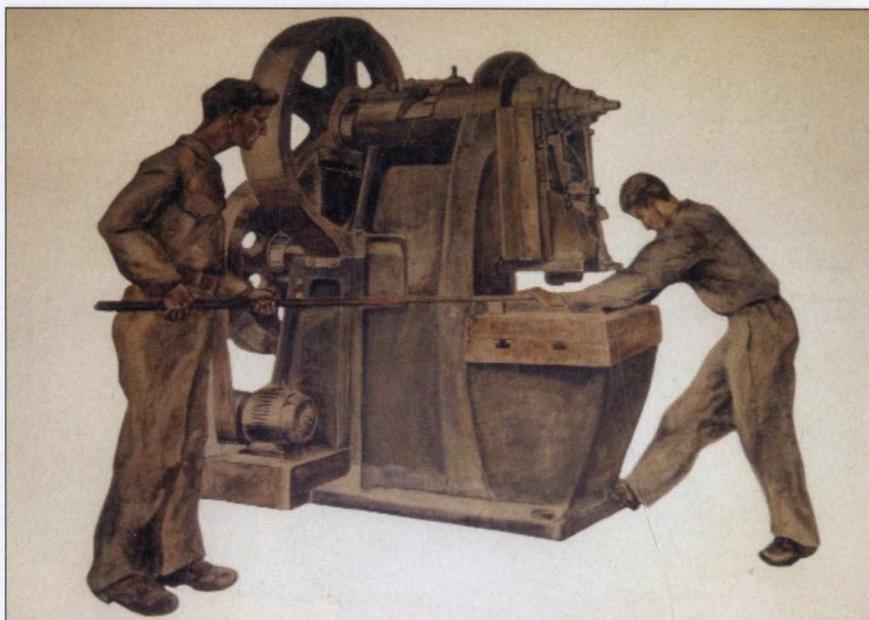
Raymond Renard, tourneur



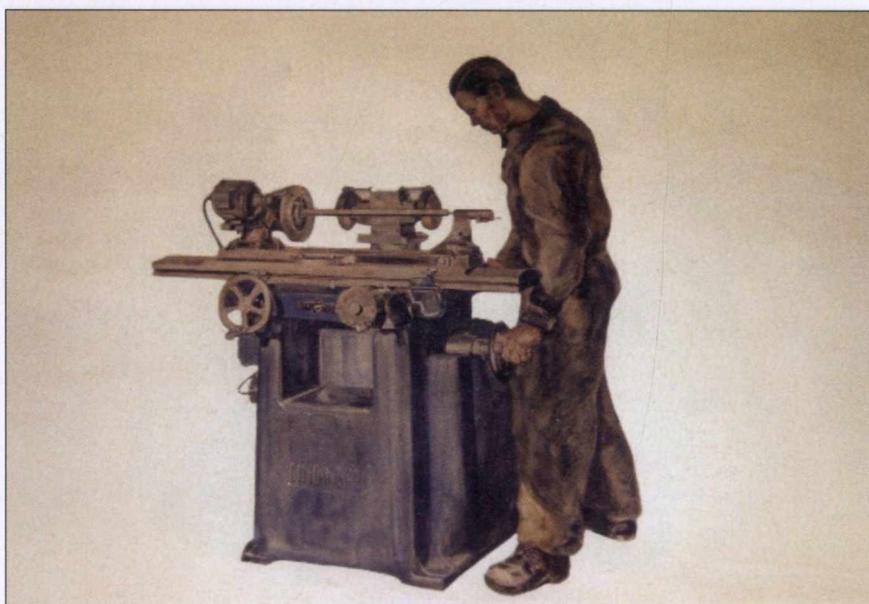
Rodolphe Desorbay, mouleur de radiateurs



Gilbert Ridde et Richard (x)
affectés à l'assemblage des éléments de radiateurs



Paul Preumont et Paul Réel
préposés à la presse



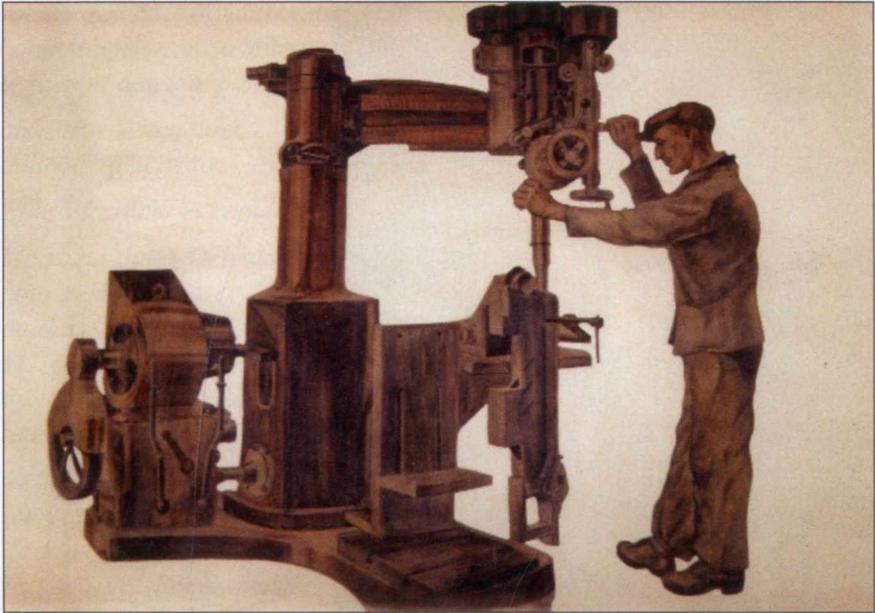
Gérard Masson, ouilleur



Joseph Antoine, forgeron
Musée de la Ville de Paris
(Peinture à l'aquarelle - collection privée)



Félix Defrère, soudeur



Maurice Pirson, usineur



(x) Pauporté, menuisier à Beauwelz
(Peinture à l'huile - collection privée)



La fonte en fusion
sort du cubilot

socialiste Émile Vandervelde qui estimaient qu'il ne suffit pas d'avoir une bonne législation sociale mais qu'il faut encore que ceux qui l'appliquent le fassent dans un bon esprit...

Monsieur Velter, directeur général du groupement belge des fabrications métalliques, félicite tous les décorés et se réjouit de l'atmosphère de la réunion.

Et le succulent et copieux dîner se poursuit dans une animation joyeuse.

Monsieur Jules Delvaux, comptable des usines, se fait l'interprète de tous pour remercier avec émotion la direction de la brillante réalisation mise aujourd'hui à la disposition des travailleurs et salue tout spécialement M. le docteur Lambotte, fondateur des usines, M. Chantraine, chef comptable depuis la fondation, et M. Joseph Lambotte, chef estimé et aimé de tous ses ouvriers.

Et la fête se poursuit jusqu'à bien tard; elle restera dans la mémoire de tous ceux qui y ont participé comme l'indication du sens social très élevé de tous ceux qui collaborent à cette magnifique entreprise que sont les usines Saint-Roch, modèles d'efficacité et de sens social.

Un artiste au service de Saint-Roch

Eugène Koeppler, peintre allemand, a réalisé des fresques dans le nouveau réfectoire des Usines Saint-Roch en 1947.

Voyons tout d'abord le parcours de cet artiste qui mit son talent au service de deux usines régionales.

Il est né à Lodz (1) en Pologne le 10 décembre 1908. Ses grands-parents avaient quitté l'Allemagne afin de s'installer dans cette ville polonaise. Le père d'Eugène était tailleur en vêtements, il y avait créé un atelier occupant une trentaine de personnes.

Enrôlé dans l'armée allemande, Eugène Koeppler était chargé de dessiner ou de mettre à jour des cartes militaires; il réalisait aussi le portrait des militaires gradés.

Il fut fait prisonnier par les troupes américaines au Mont Cassin (2) en Italie.

- (1) Après 1821, Lodz prit son essor industriel et urbain sous l'impulsion d'ingénieurs et tisserands allemands. Dès 1840, elle fut considérée comme capitale de l'industrie textile polonaise. Elle fut rattachée au Reich allemand de 1939 à 1945. Source: Le Petit Robert.
- (2) Monte Cassino: colline où fut fondé un célèbre monastère par saint Benoît. La ville de Cassino fut attaquée par les troupes américaines de janvier à mai 1944.

Il arriva à Couvin avec d'autres prisonniers allemands qui étaient logés sous tentes dans le parc Saint-Roch. Ceux-ci durent notamment travailler dans les forêts couvinoises.

Eugène Koepler qui avait suivi des cours à l'Académie des Beaux-Arts à Cracovie esquissait au crayon la vie des prisonniers. Est-ce de cette manière que ses talents furent repérés ? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, le docteur Lambotte le chargea de réaliser les peintures murales dans le nouveau réfectoire de l'usine. Il mit à sa disposition sa voiture et son chauffeur pour qu'il puisse acquérir le matériel et les produits nécessaires.

Dès lors, cet artiste put peindre les ouvriers au travail dans un style qui n'est pas sans rappeler l'art soviétique ; il fallait montrer la force des ouvriers aux muscles carrés et saillants.

Libéré en fin 1947, il s'installa à Momignies où il fut engagé par la verrerie comme « designer ».

Depuis la fin de la guerre, il correspondait par lettres avec son épouse Élisabeth Hofschneider et ses deux enfants Margarethe et Friedrich (3).

Elle décida de s'exiler en Belgique avec ses deux enfants, mais ce ne fut pas une sinécure !

Ils quittèrent Lodz et se retrouvèrent en Allemagne de l'Est occupée par les troupes soviétiques. Il fallut donc payer un passeur afin de pouvoir franchir la frontière marquée par un fossé. Le groupe des fuyards se divisa en deux. Surprise par un soldat russe, elle fut délestée de ses bijoux et de son argent. Puis le soldat s'empressa de poursuivre les autres fugitifs.

Finalement, Madame Koepler et ses enfants parvinrent à la frontière belgo-allemande où rendez-vous avait été fixé avec le chauffeur de Monsieur Bonte, directeur de la verrerie (4) qui les amena à Momignies en fin 1947.

(3) Friedrich, né le 8 avril 1943, architecte, habite à Momignies. C'est grâce à son amabilité que nous avons pu esquisser une biographie de son père.

(4) La région de Momignies a connu un important passé verrier.

La verrerie fut fondée en 1898. Beau-fils du premier directeur (Justin Gillet 1850-1913), Paul Louis Bonte dirigea l'entreprise de 1913 à 1951, soit durant 38 ans ; il décéda en 1952.

Né en 1898, P.L. Bonte avait épousé Angèle Gillet qui lui donna un fils : Guy né en 1912. L'évolution du personnel fut la suivante : 87 personnes en 1898, 257 en 1930, 568 en 1947, 1000 en 1959, 800 en 1985, 650 en 2000 et 450 en 2007.

Eugène Koepler créa et dessina les flacons de parfums qui font toujours la renommée de cette entreprise. En outre, il réalisa le portrait de plusieurs membres de la famille Bonte.

Il est décédé à Beauwelz le 24 août 1983.

(à suivre)

C. CONSTANT, P. MAGNIETTE, A. RENIER



Premier décembre 1947: ministres, dirigeants, personnel et les nouveaux décorés posent devant les locaux récemment construits.

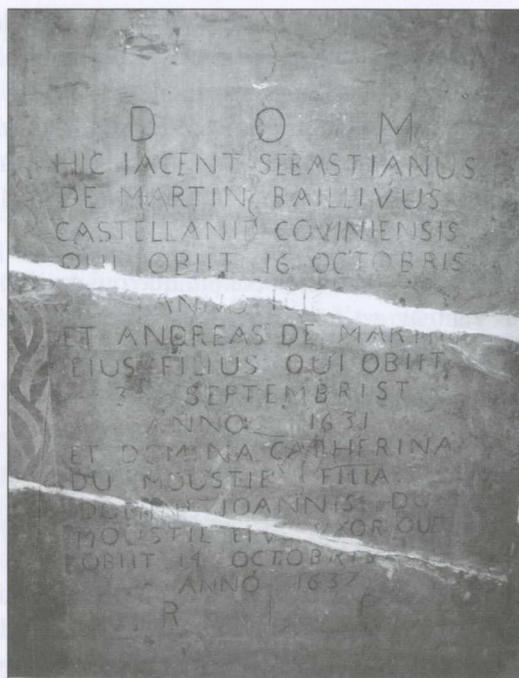
Un procès de maîtres de forges au XVII^e siècle

Cet article fait suite à celui qui a été publié en 2005 dans le tome 147 de cette revue. L'idée est de combler par ces apports ponctuels quelques interstices négligés par les grands historiens, dans la remarquable histoire des maîtres de forges de notre région. Après avoir étudié la descendance de Michel du Moustier et de Gillette Tamison, et surtout celle de leur fille Anne épouse de Jean Magotteaux (1), qui nous emmena dans les pays de Hainaut et Luxembourg, nous allons maintenant revenir, avec leur fils Jean, en pays de Liège, dans le village de Nismes.

Et c'est autour de la famille Martin de Nismes, alliée comme nous allons le voir à nos du Moustier, d'un testament et d'une clause de fidéicommissis que tout notre récit va s'articuler en précisant de gauche et de droite l'un ou l'autre aspect d'histoire ou de généalogie qui nous paraissait intéressant pour le lecteur.

(1) Avant d'entamer notre récit voici nos dernières trouvailles qui compléteront le travail précédent : dans un acte du notaire Mathy à Dinant une procuration datée du 27/9/1649 donnée à deux marchands de la ville de « Médrille » en Espagne, les Srs Charles « Cocquel » et Antoine Gallo, par le Sr Michel Magotteau, tant en son nom que pour les Srs Isaac Magotteau maître des forges résident à Estalle pays de Luxembourg, Jean Henry Nick adjudant de la ville de Mariembourg si que mari et bail de Damoiselle Cécile Magotteau ses frère, sœur et beau-frère, pour encaisser en leurs noms une somme de 6000 réaux d'argent, des mains de Dame Marie Anne de Britto relicte de feu Monseigneur Don George de Bande, légatés par le testament dudit feu Seigneur de Bande auxdits héritiers, comme représentants de feu le Sr Bauduin Magotteaux, leur frère décédé en Espagne, (5^e fils inconnu jusque là de Jean Magotteaux et Anne du Moustier.). (AEN - Notaire Mathy Philippe de Dinant - Liasse 126 - page 356 - Années 1633 à 1649)

Et chez le même notaire dans un acte du 20/10/1649, nous découvrons encore Alexandre Magotteaux résidant à Dinant, fils de Michel et Anne van Craenenbrouck. Nous cherchons des informations sur ce couple de Bande-de Britto !



Pierre tombale de Sébastien Martin,
dressée au fond de l'église de Nismes. (Photos A. Renier)



Petite bourgade de la Calestienne qui s'étire le long de l'Eau Noire, Nismes attire de nos jours de nombreux touristes fascinés par la beauté de ses paysages, l'harmonie de ses maisons de pierres bleues aux toits d'ardoises. Quelques beaux édifices anciens accrochent le regard. Qu'il s'agisse de la maison des Baillis, du site de la vieille église, de la ferme Bivort, ou du château et du parc des Licot, tout indique que la localité a connu un passé florissant.

Mais quelle est donc l'activité économique qui produisit jadis autant de richesses ? Le visiteur est à cent lieues d'imaginer qu'un coin aussi champêtre ait pu connaître un grand passé industriel !

Mises à part les cheminées éteintes de quelques usines construites au début du siècle, à première vue il ne distingue rien. Mais en y regardant de plus près, il ne tardera pas à découvrir, en plein centre de la localité déjà, d'importantes excavations à ciel ouvert, creusées de mains d'homme, qui sont le signe de l'exploitation du minerai de fer.

Tout a commencé sérieusement au XVI^e siècle au temps où Nismes faisait partie de la châtellenie de Couvin, une des bonnes villes du pays de Liège. Les nombreuses forêts fournissaient le charbon de bois nécessaire aux hauts-fourneaux de l'époque. Et l'Eau Noire au débit suffisant, à condition d'y installer quelques retenues, apportait l'eau pour laver les minerais et produire la force motrice indispensable au marteau des forges. Le minerai de fer était abondant et de qualité. Et le Prince-Évêque en tirait de très substantiels revenus. Aussi de nombreux Liégeois s'établirent dans la châtellenie comme Louis de Horne, maître de forges, bailli de Nismes, et son épouse Ydelette Rijckman, Guillaume Goreux maître de forges à Couvin, et son épouse Catherine Goswin, Valentin de Courtejoye, seigneur de Grâce et son épouse Barbe de Landrisse.

Enfin la visite de l'église construite sur une îlette formée par l'Eau Noire instruira davantage notre voyageur.

On y découvre de part et d'autre de la porte d'entrée, deux imposantes pierres tombales scellées dans les murs dont les inscriptions sont fort effacées. Elles proviennent dit-on des ruines de l'ancienne église de Nismes située derrière la maison des Baillis. Les intempéries, et peut-être aussi la main de l'homme les ont fortement détériorées. On croit y distinguer l'une ou l'autre réserve où auraient été sculptés d'éventuels blasons ? Celle de gauche en entrant est la plus lisible et servira de point de départ à nos pérégrinations maintenant généalogiques. C'est la pierre du mayeur

Sébastien (de) Martin décédé à Nismes le 16 octobre 1616, de son fils André et de l'épouse de ce dernier Catherine du Moustier. Bizarrement l'épouse de Sébastien, Geneviève de Virelles décédée le 10 avril 1625 n'est pas mentionnée, sans doute parce que la pierre a été réalisée bien après la mort de Catherine du Moustier survenue le 10 octobre 1636.

Il n'y a pas de certitude quant à la « noblesse » de cette famille, bien qu'elle ait eu quelques prétentions. La particule qui sur la pierre précède le patronyme de Sébastien n'est cependant pas significative à cet égard. Pas plus que le blason aux trois fourmis (2) que l'on retrouve sur le calice offert après 1650 à l'église de Nismes par Jean Martin chanoine à Dinant, lorsque son frère Jacques était curé de Nismes.

Et c'est précisément à ce Jacques qu'appartient la deuxième pierre tombale à droite en entrant.

Nous ne pouvons les rattacher non plus à ce Colart Martin, son fils Jaspas et son petit-fils Gérard propriétaires du fief du Buisson à Aublain, qui selon le Comte de Villermont étaient alliés à la noble famille de Senzeilles. (Aublain par le Vicomte de Villermont – Annales de l'Académie royale de Belgique) et (AEN – Aublain - Histoire et Administration 196).

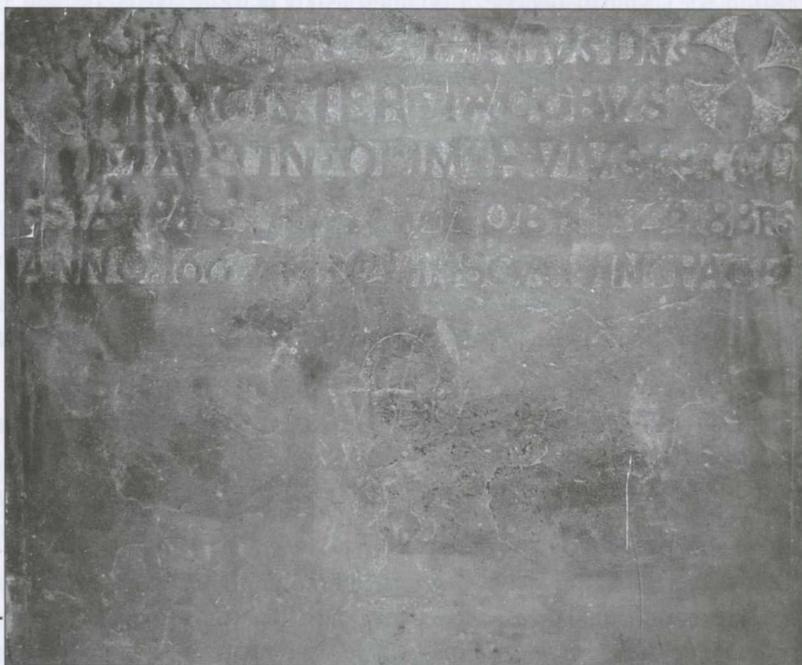
Et enfin les trois fourmis sont peut-être tout simplement la marque de l'orfèvre qui réalisa le travail ?

Quoi qu'il en soit, de l'union de Sébastien Martin et Geneviève de Virelles naquirent en tout cas à Nismes les enfants suivants :

1. André né le 21.1.1596,
2. Anne épouse Lambert Coliche,
3. Feuillinne, née en 1589 (AEN Échevinage de Nismes 5930) qui épousa en premières noces Noël Lambert et en secondes Gaspard Noël,
4. Jean né le 3 mars 1604,
5. Jeanne épouse Nicolas d'Abée.

Sébastien fut mayeur de Nismes entre 1597 et 1615 et sous-lieutenant de la châellenie de Couvin dès 1609. Il était maître chirurgien de profession sans que l'on sache où il fit ses études. Il était propriétaire de la ferme

(2) Nous ne connaissons pas l'ascendance de ces deux prêtres, pas plus que celle de Sébastien et n'avons d'ailleurs pas pu prouver qu'ils seraient parents avec ce dernier comme cela a souvent été écrit.



À droite, en entrant dans l'église de Nismes :
la pierre tombale de Jacques Martin.



du Maugré, à l'emplacement du château actuel ainsi que du pré du Marteau. Il avait aussi acquis en 1600 en arrentement du Prince-Évêque de Liège 20 bonniers (3) d'héritages à Regniessart, près des aises (terrains de la communauté) de Nismes, ce qui représente pas loin de 19 hectares d'aujourd'hui, au prix de 20 patars brabant de rente par bonnier. En contrepart (garantie) Sébastien a promis d'y bâtir des édifices dans le délai d'un an à concurrence d'une somme de 200 florins brabant. (AEN – Échevinage de Couvin 1957).

Dans son testament du 5 janvier 1613, il insère, vu le jeune âge de ses enfants, **une clause de fidéicommiss au profit de ses petits-enfants**. Nous reviendrons par la suite sur cette disposition qui générera plusieurs procès gagnés au plus grand profit de sa descendance.

Voici quelques extraits de ce texte rédigé de sa main, fait rare pour l'époque :

« le 5^e de janvier 1613 in nomine amen... laissant au curé et personne de Nismes 15 patars de rente annuelle pour chanter messe et vigile et 5 patars au marlier, lesquels 20 patars nous doit Cola Barez sur deux petits prés qu'il tient de nous, étant l'un au pré Baras et l'autre proche du pré de mon feu père qui fait séparation des dîmage de Nismes et de Frasnes, et quant touche à notre bien laissons à notre fils André Martin notre maison et tous tels prés et terres que nous possédons des biens venant et procédant tant de la cense de Magrez que tous autres achats fait au lieu de Nismes, tant à Remy Stal, Azor Rasquin, Andrieu et Jacques Regnier qu'autres, excepté notre maison proche l'église, bien entendu qu'il sera obligé donner à notre fille Jenne Martin en avancement de son mariage 500 florins une fois, et ce oprusme (oprum = seulement) quant elle se viendra à allier par mariage ou bien donner rente au contentement de notredite fille pour la somme, si laissons à notre fille Jenne Martin notre maison et héritage de Regniesart purement et quant touche notre fils Jean Martin lui laissons la maison proche l'église avec le jardin d'Avignon et tous tels prés terre et labeur qu'avons acquis au lieu de Dailly venant de Baulduin Malpaix que tous aultres tant sur la mairie de Dailly que Aublain et s'il advenait que l'un ou l'autre de nos fils vint à mourir sans laisser hoirs légitime de son corps sa part devra retourner aux autres enfants également ...ordonnant en outre que nosdits enfants ne pourront vendre engager obliger et alié-

(3) Un bonnier de Liège = 4 journaux ou 20 verges grandes, soit 87 ares 17 centiares.

ner leurs biens ou partie s'ils n'ont enfants âgés de 10 ans ou bien que se soit pour apprendre art ou sciences advenant quoi et que leur frère et sœur en soient content ou que la justice l'appouve, permettons engager pour ce que la justice ordonnera et si quelqu'un de nos enfant ne voulait tenir ce que dessus le privons dès maintenant pour lors de sa part à lui laisser... et de d'autant que l'enfant qui ne veut obéir au commandement de ses père et mère ne doit hériter les biens d'autrui... » (AEN -Échevinage de Nismes 5918).

André est, à la suite de son père, mayeur de Nismes entre 1620 et 1630. On le dit aussi changeur de la cour de Nismes. Il hérite de son père de la ferme du Maugré et recevra la ferme de Tromcoust ou Tromcourt à Frasnes de son beau-père Jean du Moustier ⁽⁴⁾, seigneur en partie de Bellefontaine, Wissart et Le Mont près de Gedinne et Orchimont. Cette ferme de Tromcourt abrite aujourd'hui un restaurant 4 étoiles bien connu dans la région et qui a conservé le nom.

André épousa vers 1623 Catherine du Moustier et de ce mariage naquirent en tout cas quatre enfants, tous nés à Nismes :

Françoise née le 24/11/1624, qui épouse en 1644 Jacques Baillet ⁽⁵⁾ bailli de la châtellenie de Couvin,

(4) Ce Jean du Moustier époux d'Isabeau Polchet dite de Baileux est fils de Michel et Gilette Tamison et donc le beau-frère de Jean Magotteaux ci-dessus.

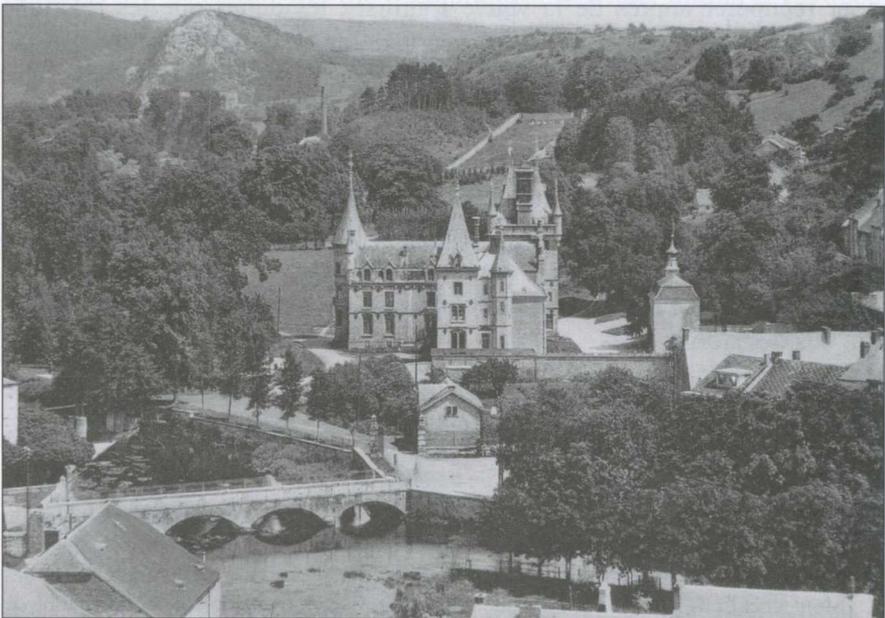
(5) Ici aussi il faut prendre quelques distances avec certaines affirmations ! Jacques Baillet n'est pas selon nous le cousin germain de son épouse Françoise. En effet, lorsque cette dernière vient déposer en 1646 comme témoins au procès de Grégoire Chabot contre Nicolas Barrez, elle indique qu'elle est cousine germaine à la femme du produisant. Par contre en 1657 son époux appelé à son tour dans le même procès ne déclare aucune parenté avec les intervenants ! Et dans le procès de 1651, de Jacques Martin mayeur d'Olloy, il déclare que sa femme est cousine issue de germain au produisant Jacques Martin. Or ce dernier est fils de Servais et neveu de Sébastien le grand-père de Catherine. L'ancêtre commun se situe à la quatrième génération ce qui démontre que Jacques Baillet n'est pas parent du tout à son épouse et que comme sa mère, Jeanne Martin, est la sœur du curé Jacques, cela prouve donc aussi que nous avons affaire à deux lignées de Martin à la parenté incertaine ou en tout cas fort lointaine !

Dans ce type de procès, les témoins étaient tenus de décliner par serment leur parenté avec les parties afin que le tribunal puisse juger de leur impartialité.

(AEN - Échevinage de Nismes 5930, 1689 et 5931)



La ferme du Maugré, qui fut transformée (tableau appartenant à M^{lle} la comtesse de Villermont).



Le château Licot (vers 1960) qui abrite la maison communale de Nismes (Viroinval).

Collection C.C.

Jacques, né le 26/9/1626, **page du marquis d'Este à Modène** (6) le 17/1/1637, (AEN-Échevinage de Nismes 5929)

Catherine, née le 3/1/1629, épouse de Jacques Bronsin, militaire à Mariembourg,

Marie Françoise, née le 8/5/1631, qui est sans doute décédée en bas âge.

Bien qu'on ne les dise nulle part maître de forges, Sébastien et André avaient des intérêts dans cette industrie et grâce à leurs fonctions administratives ils avaient toutes facilités pour contrôler le commerce des bois, des minerais et gueuses de fonte.

Mais nous n'allons pas nous appesantir sur la généalogie complexe et nombreuse de ces Martin sur laquelle nous comptons bien revenir un jour.

Notre attention portera ici plutôt sur les conflits interfamiliaux qui survinrent après le décès d'André Martin.

Donc André Martin s'éteignit fort jeune à Nismes le 3 novembre 1631. Et ses créanciers comme c'était souvent le cas vont se ruer à la curée pour récupérer auprès de la veuve fragilisée les dettes que les relations d'affaires et les rapports de force avec le défunt les empêchaient de réclamer. Il faut dire qu'André s'est fortement endetté pour son beau-père Jean du Moustier

Le remboursement de ces dettes va engendrer une longue série de procès qui démontre que l'on ne se faisait pas de cadeaux dans les familles de l'époque et qui souligne la combativité de Jean du Moustier à un âge pourtant très avancé. Il faut dire qu'il s'agissait d'une grosse somme, 4500 florins, et que son non-remboursement pouvait consolider pas mal la dot des deux orphelines.

Pour bien comprendre l'affaire, nous vous présentons la chronologie des faits établie en fonction des actes que nous avons pu retrouver.

(6) À cet égard il faut se souvenir que Jeanne du Moustier, fille de Pierre et Jeanne Petit du Pont d'Oye, épousa le comte de Montecuculli d'une famille de la région de Modène. Or le Marquis d'Este réside à cette époque à Modène et est sans doute allié des Montecuculli. Il y a fort à penser que notre petit Martin, fils de la cousine-germaine de Jeanne ait été recommandé pour ce « poste ». N'empêche que cette promotion d'un petit Nismois dans une des cours les plus huppées d'Italie n'est pas banale. Elle montre bien l'importance que nos métallurgistes avait acquise dans l'Europe d'alors.

1. 27.1.1615, maître Sébastien Martin constitue en faveur de Marie Laurent veuve de feu Jean Fendenier ⁽⁷⁾, maître de forges de Barbençon, une rente ⁽⁸⁾ de 62 florins 13 patars et 8 deniers brabant de nouvelle charge en donnant comme garantie la cense du Maugré et le pré du Marteau à Nismes. (AEN – Échevinage de Nismes 5897)
2. Le 5.1.1613, maître Sébastien Martin rédige donc son testament. (AEN - Échevinage de Nismes 5918)
3. Le 21.3.1622, approbation du testament de maître Sébastien Martin. (AEN - Échevinage de Nismes 5918)
4. En janvier 1624, André Martin rembourse à Marie Laurent la moitié du capital constitutif de la rente due par feu son père....(AEN – Échevinage de Nismes 5897)
5. Le 5.12.1626, Jean du Moustier transporte sa propriété de Tropmecouste à son gendre André en compensation des obligations qu'il a prises pour lui. (AEN – Échevinage de Couvin 1987)
6. Le 27.3.1627, pardevant le curé Jacques Martin de Nismes, Jean du Moustier ⁽⁹⁾ et André Martin « empruntent » 4500 florins à Philippe Magotteaux, cousin germain de son épouse, avec en garantie la totalité des biens d'André. Cet acte est réalisé (enregistré) pardevant les échevins de Liège le 22/9/1628. (Nismes 5930).

-
- (7) Ce Jean Fendenier, maître de forges à Barbençon avait repris le 8/2/1602 le bail du fourneau de Merlemont à Jacques Polchet de Baileux. (Notaire Lecomte à Mariembourg n° 11) Le contrat fut conclu au domicile d'Hélie Pessel (Pels?) marchande de Mariembourg, mère d'Isabelle Polchet dite de Baileux épouse de notre Jean du Moustier qui était d'ailleurs présent. Nous ne connaissons pas le prénom du père d'Isabelle mais nous pouvons dire qu'elle n'est pas la fille de Jacques de Baileux comme le prétendaient, avec des réserves toutefois, Pierre de Tienne et le Baron van der Rest dans leur ouvrage sur la famille Polchet (page 329 § 1). Elle pourrait être sa nièce ?
- (8) Le droit canon interdisait le prêt à intérêt. Aussi la rente était-elle l'instrument de crédit du temps. Certes bien différentes de nos rentes viagères actuelles, elle ne s'éteignait pas avec le décès du débirentier, et perdurait au fil des générations, sauf remboursement du capital (rédemption). Ici l'opération fut conclue au denier 15 ce qui veut dire que 15 florins de capital constitutif constituaient une rente annuelle de 1 florin. D'où un rapide calcul permet de retrouver le montant reçu par Sébastien sachant que 1 fl. = 20 patars et 1 pt = 12 d. on obtient 940 florins et 5 patars.
- (9) La présence de Jean du Moustier montre qu'il s'agissait bien d'un coup monté. Ayant participé à de nombreux procès, il ne pouvait ignorer que le fidéicommissariat ôtait toute valeur à la garantie apportée par André. Le marché était donc vicié dès le départ !

7. En 1628 ⁽¹⁰⁾, le Sr Jean Gobart de Thuin acquiert de feu maître Andrieu Martin, mayeur de Nismes, 100 florins brabant de rente (ce qui représenterait au denier 15 sans doute aussi un capital constitutif de 1500 florins) sur la généralité de tous ses biens qu'il possédait avec sa compagne. (Nismes 5930)

8. Le 14.12.1630, Nicaise Polchet, oncle de Catherine du Moustier et de Philippe Magotteaux, veut récupérer une somme de 1200 florins que ce dernier lui doit, dans les mains d'André Martin qui est lui-même débiteur de Magotteaux. (Par compensation) (AEN – Échevinage de Nismes 5918)

9. Le 31.1.1632, le curé de Frasnès, George du Marteau relève la maison, les grange, jardin et pourprise de Tromcouste ⁽¹¹⁾ au profit de Catherine du Moustier qui en a l'usufruit et ses deux orphelines Françoise et Catherine Martin la propriété. (AEN – Échevinage de Couvin 1987)

10. Le 9.7.1635, Thomas Billuart, bailli de Manise et mayeur de Revin, maître de forges, dont la mère est une Tamison comme celle de Michel du Moustier, deuxième mari de Catherine Collart, et à ce titre représentant Philippe Magotteaux son premier mari, entame une procédure devant la cour de Frasnès contre Guillaume Cocqlet ou de Sonnet dit Coquelet, (voire même Souvet?) greffier de Hierges, second mari de Catherine du Moustier et ses enfants pour récupérer les fameux 4500 florins, mais déjà les défendeurs objectent qu'André Martin ne pouvait engager les biens hérités de son père comme le prévoyait la clause de fideicommiss insérée dans le testament de Sébastien Martin, arguant du fait que les obligations passées par André Martin ont été révoquées judiciairement pardevant la cour de Nismes et que donc elles sont nulles. (AEN – Échevinage de Couvin 1987)

11. Le 15.11.1636, Marie Laurent, fille de feu Jean Laurent et feu Marie de Somme de Barbençon, poursuit les représentants de feu Sébastien et André Martin sur la cense du Maugré et autres contreparts (garanties données) pour le solde de sa créance. (AEN – Échevinage de Nismes 5929)

12. En mars 1637, Jean du Moustier, au nom de ses petits-enfants proteste contre la poursuite de Marie Laurent et demande production de ses titres.

(10) Jean du Moustier prétendra plus tard que cette obligation date du 26/11/1626 et aurait donc été antérieure à celle de Magotteaux.

(11) On retrouvera ce bien en 1696 dans les mains de Nicolas Darche dit de Tromcourt, qui l'achètera aux de Liederman.

Il prétend que comme nouveaux héritiers, lesdits enfants ne doivent aucuns arriérés de rente et que ceux-ci, si toutefois il y en a, doivent être supportés par ceux qui ont joui et profité de leurs dits biens après la mort de Catherine du Moustier, leur mère, survenue le 10.10.1636. (AEN - Échevinage de Nismes 5929)

13. Le 21.4.1637, pardevant la haute cour de Hierges, le Sr Guillaume de Sonnet alias Cocqlet greffier de la baronnie de Hierges déclare que pendant son mariage avec feu Damoiselle Catherine de Moustier veuve de feu le mayer de Nismes, il aurait soutenu plusieurs procès tant à Liège qu'ailleurs, procès commencés par feu Philippe Magotteau mari de Damoiselle Catherine Collart, réalliée ensuite avec feu le Sr Billouart bailly de Manize et Mayer de Revin. Il prétend que pour empêcher la saisie de la cense de Nismes (Maugré) et des biens de Frasnès (Tromcourt), saisies accordées par les sentences du conseil ordinaire de son Altesse de Liège et autres Juges, des arrêts auraient été interposés tant par feu le Sr Nicaise Polschet que par les Srs Échevins de Liège (qui voulait récupérer ses 1 200 florins), et par feu Catherine du Moustier dans un autre procès qu'elle intenta contre ledit Sr Billouart, à cause des prétentions aux bois des Mouchons ⁽¹²⁾, Creppons et autres s'il y en a. Guillaume de Cocqlet reconnaît qu'après la mort de son épouse il avait déclaré devant les cours de Nismes et de Mariembourg qu'il ne voulait pas poursuivre lesdits procès et renonçait à toutes prétentions tant sur bois le Mouschon que tous autres mentionnés en iceux procès et généralement à tout ce qui dépend de l'hérédité de feu Catherine Tamison ⁽¹³⁾, comme cessionnaire des héritiers d'icelles, et à titre de sa femme Catherine de Moustier, pour les obligations passées l'an 1637 par ledit feu mayer, par faveur et comme répondant de son beau-père du Moustier, sans que cela empêche les parties de poursuivre leurs droits et prétentions respectives comme ils trouveront convenir. Ledit de Cocqlet promet en outre de comparaître avant le mois de mai prochain pardevant la cour de Choz pour décharger le Sr Pels (Henry Pels) de ce qu'il avait prêté à ladite Damoiselle (Catherine Colart) et sondit feu mari. Ladite Damoiselle et ledit de Cocqlet abandonnent leurs querelles et renoncent à tous procès l'un contre l'autre. (AEN - Échevinage de Nismes 5929).

(12) Nous ne connaissons pas la situation du bois des Mouchons et espérons obtenir quelques renseignements auprès de nos lecteurs !

(13) Cette Catherine Tamison est sans doute la grande tante de Catherine du Moustier et Philippe Magotteaux.

14. Le 31.7.1638, pardevant la haute court et Justice de Nismes le Sr Charles de Gorreux, en qualité de Damoiselle Catherine Collart jadis veuve de feu Philippe Magotteau et puis de Thomas Billuart en vertu de plusieurs sentences émanées des Srs Eschevins de Liège et approuvées devant la cour de Nismes, interpose arrêt sur tout ce qui pousse ou a été coupé sur les terres, héritages, prairies et censes qui furent à feu maître André Martin et présentement occupés par ses enfants héritiers, leur censier ou locataires. Et la encore Jean du Moustier infatigable, requiert dudit Gorreux qui est étranger à Nismes « une bonne et suffisante caution en biens réels et fonciers mouvant et ressortissant de la hauteur et juridiction de cette cour pour couvrir les frais de la procédure en cas de succombation ». Gorreux répond qu'il n'a rien à démêler avec Jean du Moustier, ni à fournir de caution dans ce cas et il demande au contraire que du Moustier présente sa constitution de mambournie. (Preuve de sa tutelle) (AEN Échevinage de Nismes 5929)

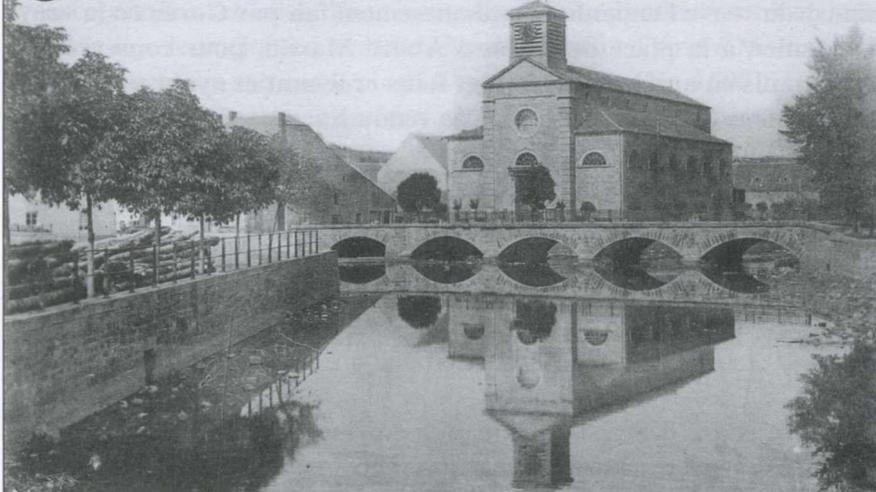
15. Le 13.11.1639, un examen amiable (l'autre type d'examen se pratique sous la torture) est fait de la personne de Jean du Moustier, prisonnier au lieu de Couvin et appréhendé tant en vertu du décret de capture contre lui rendu le 14/6/1634. On lui rappelle, que selon la loi du pays, il est défendu à toute personne d'occuper des biens qui ont été saisis, sous peine d'enourir, pour les hommes, la peine de mort et pour les femmes un bannissement de 100 ans et un jour. On lui pose alors trois questions :

a. N'est-il pas vrai **que feu Thomas Billuart en vertu d'obligation a par action réelle saisis tous les biens dudit Moustier étant sur le pays de Liège et exécuté ladite saisine notamment sur la maison et cense de Tromecoustre où résidait ledit Moustier et s'il est vrai qu'il n'a point voulu quitter ladite maison et cense mais l'a toujours possédée ?** Il confesse avoir possédé ladite maison et héritage par permission de maître André Martin son gendre et du depuis sa femme fille dudit maître,

b. N'est-il pas vrai que **la Demoiselle Fendenier a saisis les biens des orphelins feu maître André Martin petites filles dudit Moustier et que nonobstant ladite saisine et le grand command opéré (exécution de la saisine) il possède encore violement lesdits biens situés au lieu de Nismes ?** Il refuse de répondre à cette question arguant du fait que lesdits enfants ne doivent rien à Marie Fendenier et qu'elle ne prétend rien d'iceux jusques à l'heure présente.



Nîmes — L'Église et le Pont — L'Église de Nîmes est située à mi-hauteur entre le château et le village près d'un endroit où l'Eau Noire, très large, passe sous un grand pont. L'église, tant par ses hautes murailles que par sa situation, a un certain cachet.



Collection A. Renier.



Le château de Tromcourt à Géronsart (Frasnes).

c. Interrogé de plus si **Charles Gorreux n'a pas aussi obtenu saisine desdits biens et qu'ayant en vertu d'icelle et du purgement fait de la saisine de la veuve Fendenier (remboursement fait par Goreux à la veuve Fendenier, à la place des enfants André Martin, pour conserver ses droits) mis en arrêt tous grains et foins croissant et ayant poussés sur lesdits biens et cense, et s'il n'a pas vendu à son profit lesdits grains et foins, ayant persisté à résider dans la maison saisie ?** Il dit qu'il a procédé à ce sujet devant l'Official de Liège (Cour liégeoise qui s'occupait notamment de la protection des orphelins). (Couvin 1987)

16. Le 2.12.1639, Jean Martin, gendre ⁽¹⁴⁾ de Jean du Moustier intervient pour obtenir sa libération. (Couvin 1987)

17. Le 20.1.1640, Jean du Moustier produit une attestation des échevins de la cour de Frasnes qui affirme que de 1630 à 1636 il a réellement tenu sa résidence et fixé demeure en la maison de Tropmécoust en Géronsart sise à Frasnes et que pendant ce temps il s'est comporté en bon bourgeois du lieu jusqu'à ce que « aux environs de l'an 1636 les François l'ont pris et emmené prisonnier et mené en France et mis à rançon après lui avoir pillé tout son meuble et enlevé tous ses bestiaux par diverses fois et réduit à une très grande extrémité ». (Couvin 1987)

18. Le 26.3.1643 devant la haute cour et justice de Liège le Sr Jean Gobart remontre que dès avant l'an 1628 il avait acquis de feu maître Andrieu Martin 100 florins brabant de rente sur la généralité de tous ses biens qu'il possédait avec sa compagne en plein siège de mariage (lors qu'ils étaient mariés)... ledit feu Andrieu a payé quelques 2 à 3 canons ⁽¹⁵⁾ jusqu'à son décès. (Nismes 5930)

19. Le 20.9.1644, Jean Martin demeurant à Fumay ⁽¹⁶⁾ mambour des enfants de feu maître André Martin comparait devant le notaire Hubert Franck de Nismes et donne procuration à Jean du Moustier et Jean Delhalle junior pour ester en son nom devant la cour de Nismes et demander production de certaine saisine que Jean Gobaux a depuis naguère fait mettre en exécution sur les biens desdits enfants. (Nismes 5930)

(14) Nous ne situons pas ce personnage. Il s'agit sans doute de Jean Martin époux de Marie du Moustier qui réside à Macon en 1628.

(15) André est mort en 1631 ce qui confirme que la rente a bien été contractée en 1628 puisqu'il n'a eu le temps que de payer 2 à 3 canons (arrérages).

(16) Il s'agit de Jean Martin bourgmestre de Fumay qui est peut-être le grand-oncle des orphelins.

20. Le 29.5.1645, Charles de Goreux fait comparaître le Sr Jean Gobaux de Thuin devant la cour de Nismes pour le contraindre à reconnaître que sa créance est plus ancienne. Par conséquent il fait opposition sur la saisine qu'a réalisée ledit Gobaux sur les biens des enfants d'André Martin. Et il rappelle que dans son cas il s'agit d'une **obligation de 4500 florins en principal à majorer des intérêts y afférent.** (Nismes 5930)

21. Le 19.6.1645 : pardevant la cour de Nismes, Jean du Moustier prétend que l'action entreprise le 12 de ce mois par Charles Goreux contre Jean Gobaux pour faire reconnaître par celui-ci l'obligation passée par lesdits du Moustier et André Martin en faveur de feu Philippe Magotteau le 27.3.1627 parce qu'elle serait antérieure à la création de la rente dudit Gobaux, est sans objet. En effet selon du Moustier la constitution de rente au profit de Gobaux est antérieure puisqu'elle date du 6.11.1626. Très adroit mais malhonnête et d'un total cynisme, il prend donc parti pour l'un de ses créanciers contre l'autre en mentant sur les dates comme le démontre l'article 16 ci-avant et puis il leur rappelle que la fameuse clause de fidéicommiss les prive de tout recours contre le bien des enfants, comme l'a confirmé la sentence définitive du Sr Official de Liège (que nous n'avons hélas pu déchiffrer). Néanmoins il lâche un peu de lest et propose d'indemniser ledit Gobaux par une autre voie que sur les biens desdits enfants. Le 16 juillet 1644, il lui proposait déjà des biens à Mariembourg d'une valeur de 1000 écus au moins (1000 écus = 1000 florins) soit une bonne partie de sa créance. De deux maux il a choisi le moindre. Il préfère bien sûr la créance de Gobaux, moins importante que celle de Goreux et plus urgente de toute façon à cause de la saisine. Il faut donc composer et gagner encore du temps ! (Nismes 5930)

Dans cette affaire on voit un Jean du Moustier déjà très âgé, mais toujours redoutable, qui défend ses petites-filles jusqu'au bout et finit par emporter le morceau. À cet égard il mérite le respect, même si c'est lui qui a créé le problème par son endettement.

Ce qui est moins reluisant, c'est que dès le départ, il a mis en place un véritable traquenard pour nuire à son neveu Philippe. Certes il n'a sans doute pas eu beaucoup de chance puisque capturé, ruiné et rançonné par les Français. Mais de là à tromper pareillement un parent aussi proche, il y a de la marge !

Cela nous montre qu'il ne faut pas idéaliser les mœurs de l'époque et que même si l'entraide familiale favorisait un certain développement des affaires, les « coups bas » étaient fréquents !

André Martin, lui, nous semble moins coupable, car, même s'il connaissait la clause de fidéicommis, vivant, il ne pouvait échapper au remboursement de sa dette (in tempore non suspecto).

Un point reste cependant obscur.

La propriété de Tromcourt donnée par Jean du Moustier à son gendre n'était pas concernée par le fidéicommis. On ne comprend pas bien aujourd'hui pourquoi l'Official de Liège n'autorise pas sa saisie, sauf à considérer que ce bien provenait d'Isabelle Polchet dite de Baileux et que la donation ne portait donc que sur l'usufruit, la propriété appartenant à ses enfants, Pierre et Catherine du Moustier ou leurs descendants, ce qui aurait rendu les biens inaliénables.

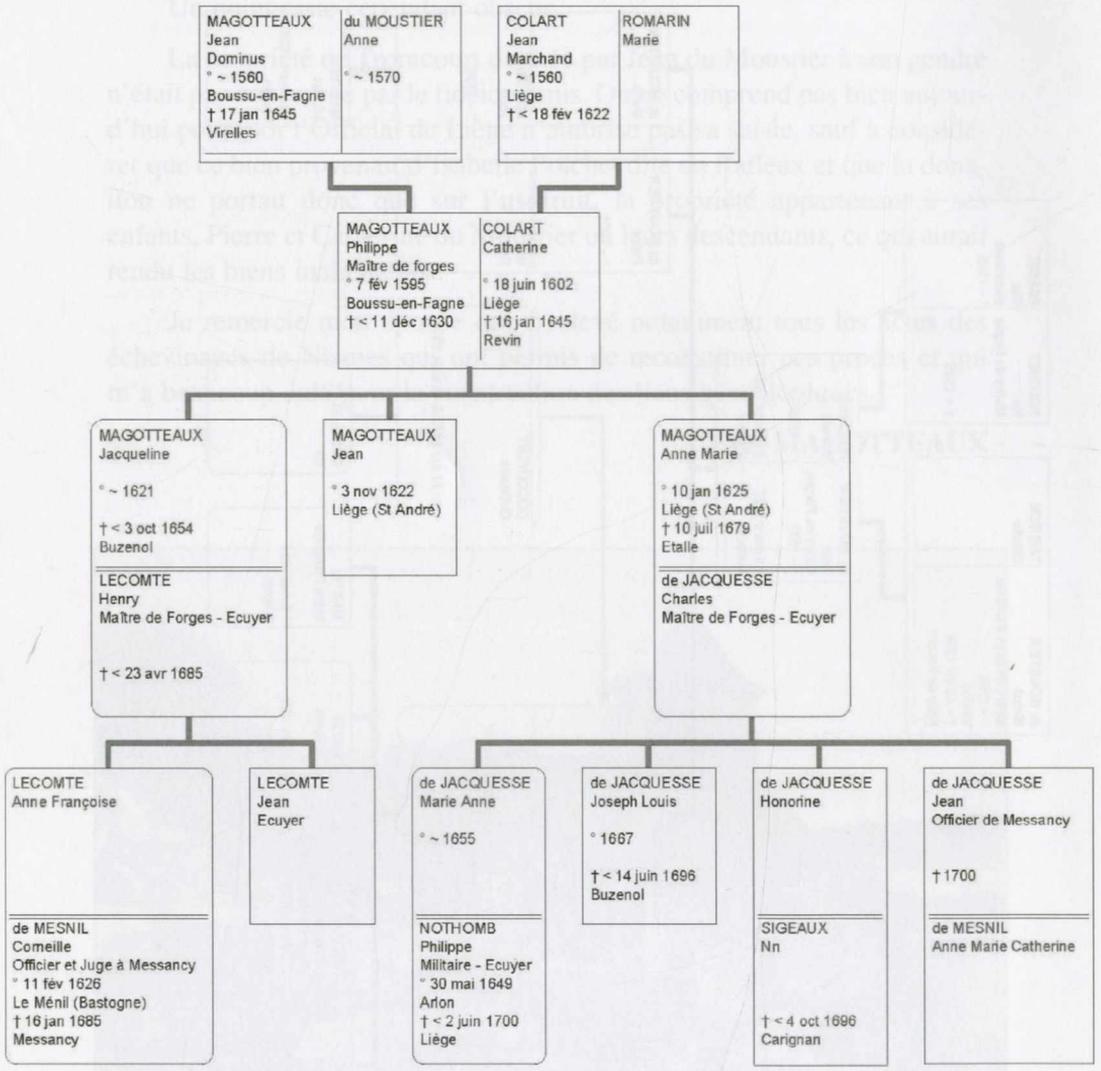
Je remercie mon épouse qui a relevé notamment tous les actes des échevinages de Nismes qui ont permis de reconstituer ces procès et qui m'a beaucoup aidé pour la construction des liens généalogiques.

Paul MAGOTTEAUX



Les ruines de la vieille église de Nismes bâtie en 1606. Au fond, la tour féodale.

André Martin, qui nous semble avoir coupé la car, même s'il connaissait la clause de fidejussionis, vivait, il ne pouvait échapper au remboursement de sa dette (et tempora non suspensa).



Les mines de la vieille église de Nizange sont en 1806. Au fond, le tour à tour.





A 20 heures
BAL

PRESGAUX

Salle "LES DEBROUILLARDS"

Dimanche 19 Mars 1939,
à 14.30 heures précises

BRILLANTE MATINEE WALLONNE

organisée par

Le Musée de la Vie Wallonne de Liège, avec le concours
de

M. Charles DELCHEVALERIE

Directeur de la Revue "La Vie Wallonne", Président de la Commission
Administrative du Musée, journaliste et homme de lettres.

PROGRAMME

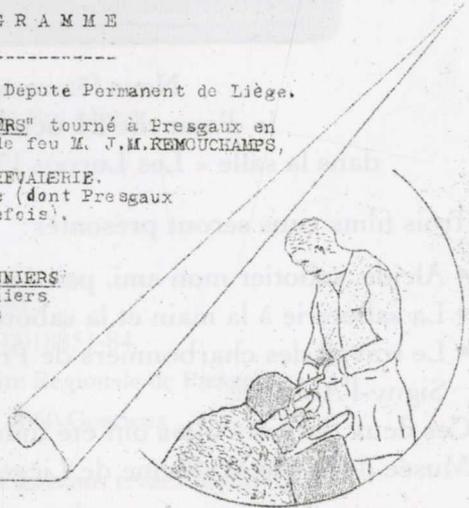
1. Introduction par M. Emile NOEL, Député Permanent de Liège.
2. Projection du film "LES SABOTIERS" tourné à Presgoux en 1937 & 1938, sous la direction de feu M. J.M. REMOUCHAMPS,
3. Conférence par M. Charles DELCHEVALERIE.
Sujet : La Principauté de Liège (dont Presgoux et Conrioux firent partie autrefois).

ENTR ACTE

4. Projection du film "LES CHARBONNIERS" montrant une équipe de charbonniers de Presgoux au travail dans les forêts françaises. (Juin 1938)

ENTREE : 3 Francs.
Enfants : 1 Franc.

~~~~~



## Le 40<sup>e</sup> anniversaire du Cercle d'Histoire 1967-2007



Amis lecteurs, nous espérons vous rencontrer à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire du Cercle d'Histoire  
**En Fagne et Thiérache.**



Nous fêterons celui-ci  
le dimanche **21 octobre** à 15 heures  
dans la salle « Les Lurons Dégourdis » à Presgaux.

Trois films vous seront présentés :

- Alcide, sabotier mon ami, par André Deschamps.
- La saboterie à la main et la saboterie mécanique à Presgaux.
- Le travail des charbonniers de Presgaux dans la forêt de Signy-l'Abbaye.

Ces deux derniers films ont été tournés en 1937-1938 par le Musée de la Vie Wallonne de Liège.

## TARIF

### • Revue trimestrielle « EN FAGNE ET THIÉRACHE » :

- |                                                   |        |
|---------------------------------------------------|--------|
| - <b>Le tome</b>                                  | 3,75 € |
| sauf les anciennes revues (jusqu'au n°148)        | 2,50 € |
| (+ frais de port : 1 €)                           |        |
| - <b>L'abonnement</b> annuel ordinaire (4 revues) | 11 €   |
| Pour la France :                                  | 20 €   |
| - <b>La collection</b> complète jusqu'au tome 152 | 130 €  |
| (frais de port non compris)                       |        |

### • Tirés-à-part : (+ frais de port : 1 €)

- |                                                                                                                        |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| - Chimay et sa principauté,<br>par P. Moreau et C. Constant                                                            | 2,50 € |
| - Histoire de la Maison du Bailly<br>et de l'enseignement à Pesche,<br>par A. Renier et G. Baudet                      | 2,50 € |
| - La population de la Châtellenie de<br>Couvin aux XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles,<br>par F. Bertrand | 5 €    |
| - La vérité sur la mort du Roi Albert,<br>par E. Tonet                                                                 | 1 €    |

### Commande par virement anticipatif :

au compte n° 732-0018851-84  
du Cercle d'Histoire Régionale de Presgaux  
rue d'En Haut 2 à 5660 Gonrioux

La liste de tous les articles publiés dans nos revues depuis 1967  
peut être consultée sur le site de notre cercle :

[www.enfagneetthierache.be](http://www.enfagneetthierache.be)

## SOMMAIRE

- À la rencontre d'un artisan cordonnier à Chimay  
par C. Constant p. 3
- La métallurgie dans le Couvinois  
Usines et Fonderies Saint-Roch à Couvin (suite)  
par C. Constant, P. Magniette et A. Renier p. 17
- Un procès de maîtres de forges au XVII<sup>e</sup> siècle  
par P. Magotteaux p. 36
- Brillante matinée wallonne  
à Presgaux le 19 mars 1939 p. 55
- Le Cercle En Fagne et Thiérache  
fête son 40<sup>e</sup> anniversaire le 21 octobre p. 56

Les textes peuvent être reproduits librement, à condition que toutes les références soient mentionnées.

Le Cercle d'Histoire serait heureux de recevoir un exemplaire témoin, le cas échéant. Tous droits de reproduction de photographies sont expressément réservés.

Dépôt légal : D/2007/1488/155

IMPRIMERIE G. DONEUX & FILS - 5640 METTET